



Prest'À Domicile

*Groupement de professionnels
à votre service*

Votre Interlocuteur :
M. CAUCHE Thibault
06 17 73 10 59

Services administratifs : 34, rue de la Bourlière
59551 TOURMIGNIES

prestadomicile@hotmail.com

06 95 27 86 57



SAS à capital variable - Siret : 839 798 113 00016
N° de déclaration : SAP 839798113 en date du 18 août 2018



Prest'À Domicile, ses prestataires et son avantage fiscal

Prest'À Domicile est une société regroupant de multiples entreprises dans plusieurs corps de métiers. Si vous faites appel à un de nos prestataires concernant l'entretien du jardin, le petit bricolage, le ménage, l'aide à domicile, ... grâce à Prest'À Domicile, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts de 50 % sur les sommes facturées*.

Si votre professionnel ne peut pas vous proposer directement cet avantage c'est qu'il souhaite continuer à réaliser d'autres travaux que le service à la personne. En effet, les entreprises disposant d'un agrément ne peuvent réaliser que du service à la personne. Il faut également tenir compte de la charge administrative que cela apporte en plus, l'avantage de Prest'À Domicile c'est d'être spécialisée dans la gestion de cette tâche.



Un autre avantage financier

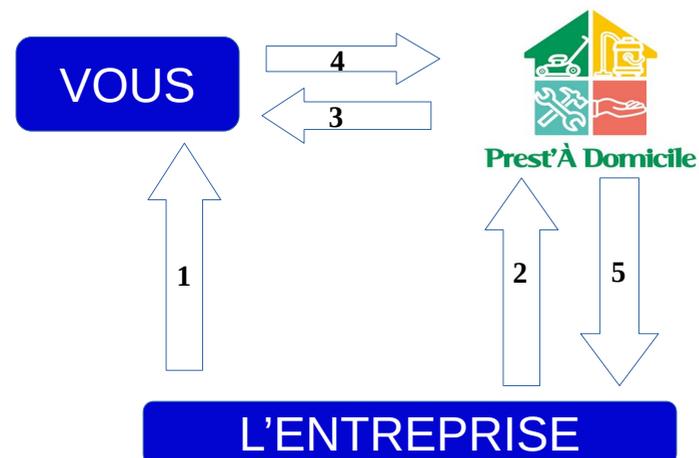
En plus de ce crédit d'impôts de 50 % sur les sommes facturées*, avec Prest'À Domicile, vous pouvez disposer d'un deuxième avantage financier : le règlement de votre facture peut se réaliser avec les Chèques Emploi Service Universel.

Votre employeur, qu'il soit public ou privé, se rapprochera des émetteurs habilités à distribuer des CESU préfinancés.

Les valeurs de Prest'À Domicile

- Réalise des services de qualité
- Respecte les délais annoncés
- Travaille main dans la main
- Reste compétitive
- A des ambitions

Principe de fonctionnement de Prest'À Domicile



- 1- L'entreprise réalise une prestation chez vous
- 2- Le prestataire nous envoie sa facture
- 3- Prest'À Domicile vous envoie la facture détaillée ouvrant droit au crédit d'impôts*
- 4- Vous effectuez le règlement de la prestation à Prest'À Domicile
- 5- Prest'À Domicile règle le prestataire.

Prest'À Domicile vous envoie ensuite une attestation qui vous fera bénéficier de l'avantage fiscal de 50 % sur les sommes facturées*.

Pour un complément d'informations n'hésitez pas à consulter notre site internet :

www.prestadomicile.net



*Nous vous remercions pour la
confiance que vous donnerez
à Prest'À Domicile.*



*Selon le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12
Ne pas jeter ce document sur la voie publique, Merci.